



Arnaque par les pages gold

Par **moumoune**, le **24/09/2008** à **13:33**

Une amie qui est fleuriste a été arnaquée par les pages Gold. On lui réclame 826 euros par mois pendant 36 mois, alors qu'elle a été trompée. En effet on lui a dit que tout était gratuit et qu'elle n'avait qu'à signer, ce qu'elle a fait et à renvoyé le document par fax comme elle l'avait reçu. Peut on lui saisir ce montant par huissier ? La signature par fax est -elle valable juridiquement ? Merci pour vos réponses car avec son commerce elle est incapable de verser cette somme tous les mois, elle a été abusée !

Par **pipolaki**, le **25/09/2008** à **12:11**

Bonjour,
Nous avons été victimes du même interlocuteur. Nous avons fait constaté par huissier un mois jour pour jour après la signature de ce fax, que la société n'était pas identifiable sur leur site internet ainsi que sur leur fax. De plus, nous ne sommes pas référencé sur leur site. Ce matin, un pseudo avocat m'appelle en me demandant ma version avant de m'assigner au tribunal en Espagne !!!
Que faire ? Que répondre ?
Nous n'avons pas encore utilisé notre constat d'huissier car nous n'avons pas eu de leur nouvelle depuis plus de 2 mois.
Pas de panique pour votre ami. Il faut qu'elle fasse vérifier la teneur du pseudo contrat par un avocat et qu'elle suive une ligne de conduite qui lui sera dictée par ce dernier.
Il s'agit bien d'une vente abusive. Et leur article 1 précise que si tel était le cas, le contrat est caduque.
Courage.

Par **elodie**, le **25/09/2008** à **15:18**

Bonjour,rnmoi aussi,je sius dans le meme cas que beaucoup d'autres personnesrnIl m'arcelle tous les jours pour que 826 € sinon il me convoque au tribunal,il fait pas peur je lui ai dit que je ne paierai pas et ce matin je lui ai dit que j'espère qu'il a regardé l'émission de Julien Courbet" BONS PLANS " sur la 2 (du 24 septembre) rn500000 personnes se sont fait arnaquer avec les pages gold (qui je crois que la société n'est pas à Barcelone , mais en Amérique !!rn Dans 60 millions de consommateurs ,il y a encore 1 article sur eux !!rnJe leur ai envoyé 1 copie du courrier que j'ai fait au service de la répression de fraudes, et 1 courrier leur indiquant que mon activité n'est pas celle indiquée sur internet et d'annuler mes coordonnées de leur fichier, en recommandé avec AR (pas de nouvelles du courrier)!rn Si on fait des recherches sur leurs coordonnées sur internet il est indiqué rn"pages en construction"rn Je ne céderai pas à leur chantage . Faite pareil !!

Par **pipolaki**, le **25/09/2008 à 16:30**

Merci d'avoir répondu, moi j'attends leur assignation pour leur dégainer mon constat d'huissier disant que nous ne sommes pas référencés sur leur site, plus "qui sommes nous et services" en construction.rnPouez-vous m'envoyer une copie de votre article sur ma boîte mail : b.delaforge@wanadoo.frnCordialement.

Par **elodie**, le **25/09/2008 à 18:48**

quel article ?

Par **pipolaki**, le **25/09/2008 à 19:28**

L'article de 60 millions de consommateur ? Vous ne l'avez pas peut-être. Je vais essayer de le trouver sur le web dans ce cas.rnMerci pour vos informations.

Par **elodie**, le **25/09/2008 à 20:10**

article n° 430 du mois de septembre 2008rn rn l'en-tête est :FAX EMPOISONNE

Par **pipolaki**, le **25/09/2008 à 20:32**

Merci

Par **ludob51**, le **18/04/2009 à 16:35**

Bonjour
J'ai faillit me faire avoir par pages gold comme vous, au final quelques frais d'avocat qui n'aboutissent pas. Dépôt de plainte à la gendarmerie, apparemment une enquête en cours mais pas de possibilité d'attraper ces escrocs car ils demandent des virements sur des comptes à l'étranger malgré leur langage bien français, en effet, un certain Mr BAYARD.B du service de recouvrement judiciaire du tribunal de grande instance de Paris arrive à falsifier des documents du ministère de la justice (de quoi vous mettre la pression rapidement) en demandant de faire le virement sur un RIB (reçu toujours par fax) en Espagne. Et oui, après conciliation devant le juge Ferrion Bernard, la somme de 2478 € HT permettant d'arrêter la procédure (procédure qui consiste à prélever directement à la banque de France la somme de 3 années de parution à 9912 €/HT/l'an + 35% d'indemnisation soit environ 40000€ HT) doit être virée dans les heures qui suivent. Alors autant payer le moins cher possible bien sûr. Un conseil, ne vous laissez pas intimider et si vous avez encore l'occasion d'avoir un correspondant par téléphone, demandez-lui de le rencontrer en tête à tête chez vous pour lui remettre les idées en place et après cela vous n'aurez plus de nouvelles.
Dans tous les cas, ne jamais signer et tamponner une offre illisible, demandez à recevoir des documents concrets, lisibles et offre de contrat et autres avec droit de rétractation comme la loi l'oblige, ne jamais signer d'offre par fax et envoyer de RIB à des sociétés que vous ne connaissez pas car dans tous les milieux, il y a des brebis galeuses.

Par **pipolaki**, le **18/04/2009** à **17:21**

Merci pour ces informations. J'ai été recontactée fin de l'année 2008. J'ai dit que j'avais en ma possession un constat d'huissier qui prouvait que nous n'étions pas référencés sur leur site. J'ai ajouté que j'avais porté plainte.
Depuis, plus de nouvelles....
Peut-être est-ce une issue à ces arnaques intolérables !
Courage à tous. Cordialement